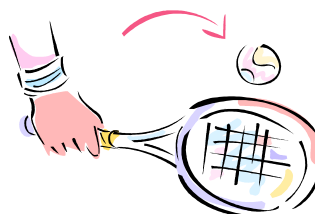




COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE LA LOIRE-ATLANTIQUE
FÉDÉRATION FRANÇAISE DE TENNIS

TREMPLENS TENNIS 44



RÈGLEMENT GÉNÉRAL 2014

Cette compétition individuelle **ne concerne que les jeunes non classés ou dont le classement limité vous est communiqué dans ce règlement (classement début de saison).**

Les jeunes bénéficiant, sur l'année en cours, d'une aide à l'entraînement (secteur ou bourse en contrat avec le département), ne peuvent participer aux TREMPLENS TENNIS 44.

Tout enfant inscrit au Championnat Individuel des Jeunes ne peut participer aux TREMPLENS TENNIS 44.

- **Article 1 - Les TREMPLENS peuvent se dérouler de février à mai fin 2014**, à vous de les organiser en fonction du planning de vos activités et des vacances scolaires.
- **Article 2 - Les inscriptions des joueurs seront regroupées par club et adressées au responsable des TREMPLENS de votre secteur.**
Afin de faciliter la gestion des inscriptions, vous voudrez bien utiliser exclusivement les feuilles type du Comité en y mentionnant très lisiblement tous les renseignements demandés.
- **Article 3 - Les droits d'engagement resteront au Club responsable de son secteur et organisateur des tableaux et finales, afin de prévoir des remises de récompenses à l'issue de celles-ci.** Ils peuvent éventuellement servir aussi à l'organisation des réunions de la compétition et aux frais liés à cette même organisation par les différents clubs.
Seuls les trophées des finales inter- secteurs seront offerts par le Comité.
- **Article 4 - Le JA en charge pour le secteur organisateur des TREMPLENS saisira sur l'AEI pour fin janvier 2014 les inscriptions des joueurs engagés avec le classement du début de saison. Les tableaux des joueurs de 13 ans (2001) et plus seront fait avec le classement intermédiaire publié le 10 février.**
- **Article 5 - Les finales secteurs des TREMPLENS devront être terminées pour le 31 mai 2014 au plus tard afin de valider les résultats pour le classement intermédiaire du 10 juin et établir les tableaux pour les finales départementales.**
- **Article 6 - Les vainqueurs (par catégories) des finales de secteur, se rencontreront lors des finales départementales fixées aux 29 juin, 5 et 6 juillet 2014 au Centre de Ligue à VERTOU. Elles désigneront les vainqueurs départementaux.**

RAPPEL pour tout renseignement : Secrétariat Comité ☎ 02.40.58.61.70

ANNEXE 1

L'organisation se déroule sur les 9 secteurs du département.

Tout Club, engageant des joueurs, doit **prendre en charge tout ou partie d'un tableau à faire disputer dans son Club.**

Les TREMPLINS doivent permettre au plus grand nombre de jeunes d'accéder à une compétition correspondant à leur niveau de jeu. Les tableaux sont donc limités en classement (se conformer aux limites du tableau ci-dessous).

Le montant de l'inscription est de 4 € par joueur, montant revenant au Club organisateur.

Cette somme est fixée par le comité et ne peut en aucun cas être modifiée.

LES CLASSEMENTS AUTORISÉS

GARÇONS

Catégorie	Âge	Classement
9/10 ans	Nés en (05/04)	NC à 30/4
11/12 ans	Nés en (03/02)	NC à 30/3
13/14 ans	Nés en (01/00)	NC à 30/2
15/16 ans	Nés en (99/98)	NC à 15/4
17/18 ans	Nés en (97/96)	NC à 15/4

FILLES

Catégorie	Âge	Classement
9/10 ans	Nées en (05/04)	NC à 30/4
11/12 ans	Nées en (03/02)	NC à 30/4
13/14 ans	Nées en (01/00)	NC à 30/2
15/16 ans	Nées en (99/98)	NC à 30/1
17/18 ans	Nées en (97/96)	NC à 30/1

Tous les participants doivent jouer impérativement dans leur catégorie d'âge.

Cette compétition est réservée uniquement aux licenciés de Loire Atlantique.

Informations pour simplifier l'organisation :

1- les finales peuvent se dérouler chez le club "pilote" du secteur, c'est l'occasion de faire une petite manifestation sur le secteur.

2- le club ayant la charge d'un tableau le termine sur ses installations, cette formule est plus intéressante pour le club en charge du tableau et allège le club "pilote" si ce dernier ne dispose pas d'installations suffisantes.

3- possibilité de faire une ou des poules pour les classements jusqu'à 30/1.

RÈGLES SPÉCIFIQUES

A respecter impérativement

CATÉGORIE	DÉROULEMENT	JEU DÉCISIF
9/10 ans (05/04)	2 manches gagnantes de 5 jeux avec point décisif à 40A En cas d'égalité 3ème set = super jeu décisif en 10 points	Jeu décisif à 4 partout dans les 2 premières manches
Toutes les autres catégories 11/12 ans (03/02) 13/14 ans (01/00) 15/16 ans (99/98) 17/18 ans (97/96)	Au meilleur des 3 manches de 6 jeux.	Jeu décisif à 6 partout dans toutes les manches

La catégorie 8 ans (2006) a ses tournois spécifiques : **le Circuit des Oursons** (voir affiche spécifique)

Utilisation des balles intermédiaires pour les catégories 9/10 ans filles et garçons

RÈGLE DU « NON AVANTAGE »

**Pour les catégories 9/10 ans
à 40/40, le point suivant est décisif et le relanceur choisit le côté.**

**Pour les autres catégories
Règle normale avantage de points**

La présentation du Certificat Médical de Non Contre-indication à la Pratique du Tennis en Compétition et de la licence 2014 est obligatoire avant la première partie.

Afin d'éviter les erreurs sur le palmarès des enfants, merci de bien veiller à l'établissement correct des tableaux.

RAPPEL :

**TOUS LES TABLEAUX comportent deux années d'âges :
9/10 ans, 11/12 ans, 13/14 ans, 15/16 ans, 17/18 ans.**